

L'ANGE GABRIEL,  
JOURNAL POLITIQUE, HISTORIQUE, LITTÉRAIRE, 25. cont



PRIMIDI, 11 Nivôse, An VIII.

1<sup>er</sup> Janvier, 1800.

*Tria sunt omnia, et ipsum ter in omnem partem se diffundit.* ARISTOT. l. 1. de Cælo.

*Proclamation des consuls aux habitans de l'Ouest; arrêté portant amnistie pleine et entière. — Causes qui ont suspendu la pacification avec les mécontents. — Consolations de l'avenir. — Position plus rassurante des troupes stationnées à Kell. — Secours demandés aux consuls français par des patriotes helvétiques, pour culbuter quelques directeurs. — Réponse à ce sujet — Touchante proclamation du général divisionnaire Dumoncey aux habitans de Lyon.*

*Ce Journal qui paroît tous les jours, est du prix modique de 11 francs pour trois mois; de 21 francs pour six mois; et de 40 francs pour un an franc de port. On sera libre de ne souscrire que pour un mois, en payant 4 fr. On envoie les lettres et l'argent, affranchis, à l'adresse du directeur de l'Ange Gabriel, rue du Cimetière-St. André-des-Arcs, n°. 9, à Paris.*

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

*Strasbourg, 6 nivôse.* On craint toujours un choc prochain entre les différens partis en Suisse. Le général Mainoni, avant son départ de Berne pour le Valais, a ordonné au commandant français de Berne de veiller pour la sûreté de ladite commune; ce dernier vient de faire distribuer beaucoup de cartouches et de poudre à ses soldats.

Les deux conseils helvétiques ont tenu le premier de ce mois une séance secrète, qu'on dit avoir été de la plus haute importance. Il s'agissoit, dit-on, du décret d'accusation à rendre contre trois directeurs, Laharpe, Oberlin et Secretan.

D'un autre côté, on sait positivement que nombre de patriotes du canton du Léman, mûs par un directeur helvétique, ont demandé aux consuls de la république française de les assister et de leur donner leur appui pour culbuter deux directeurs et une vingtaine de représentans; mais les consuls s'y sont refusés, en disant qu'un pareil changement concernoit uniquement la république helvétique, et ne regardoit pas les autres puissances.

*Lyon, 3 nivôse.* Les prisonniers que l'adjudant-général Dauvergne fit arrêter il y a plus de deux mois, pendant la nuit, ou par mesure de sûreté générale, sont encore entassés pêle-mêle dans les caves de la maison commune, sans feu, malgré les rigueurs de la saison, n'y respirant qu'un air méphitique, corrompu par les ordures et les exhalaisons délétères de cet affreux souterrain, n'ayant pour tout lit qu'une poignée de paille hâchée, pourrie et couverte d'excrémens. Outre les rigueurs de la saison et de la captivité, les citoyens ont encore à souffrir les insultes et les ricannemens des geoliers impitoyables, qui retirent un gros intérêt de leurs victimes en les faisant composer, exigeant encore de l'argent de ceux qui viennent les vi-

siter, et faisant attendre des heures entières ceux qui leur apportent des vivres, lorsqu'ils n'ont pu prodiguer de l'argent aux guichetiers. Quant est-ce donc que ces victimes commenceront à s'apercevoir que nos autorités constituées ne sont plus les mêmes?

La voix publique nous avoit peint le général divisionnaire Moncey sous les couleurs les plus flatteuses; la proclamation de ce militaire, du 28 frimaire, ajoute le dernier trait au tableau. Lyonnais, saisissez-en l'augure. « Un sentiment mêlé de peine et de jouissance, dit-il, m'a fait tressaillir en entrant dans cette grande cité: je me suis rappelé à la fois sa splendeur et ses désastres. J'ai gémi sur ses maux; mais à cette première impression de douleur a succédé une douce satisfaction, en songeant que les jours de sa gloire vont bientôt reparoitre. . . . . Respirez enfin, lyonnais, qui avez acheté si chèrement le droit d'être heureux. . . . . Confondons nos haines dans l'amour de la patrie; abjurons tout desir de vengeance: c'est dans la conscience des méchans que nous trouverons des vengeurs. Elevons un autel à la concorde, rallions-nous de bonne foi au gouvernement républicain, et que cette fraternité, écrite jusqu'ici seulement sur nos murs, soit enfin gravée dans tous nos cœurs. »

Le général de brigade Gilly le jeune, commandant de la place de Lyon, a fait afficher aussi une proclamation où respirent les mêmes sentimens. La confiance qui entoure ces deux braves militaires est déjà pour Lyon l'aurore du bonheur, et bientôt nous en aurons la réalité.

Cinq cents hommes de la 45e. qui étoient ici depuis un mois, sont partis le 1er. nivôse pour le Puy, département de la Haute-Loire.

Deux cent trente-trois hommes du 18e. régiment de cavalerie, faits prisonniers à Rome, sont arrivés ici le 2. Ils sont à pied: on leur a retenu leurs chevaux en Italie.

La 25e. demi-brigade est arrivée le premier; elle fera le service militaire de notre place.

Mouvements des armées.

Des lettres d'Italie, qui ne sont point postérieures à la victoire du 22 frimaire dont nous avons parlé, disent qu'on en étoit encore aux mains le 24; que l'ennemi avoit beaucoup reculé; qu'on espéroit que la division Vatrin parviendroit à le tourner,

que cependant ces français qui se battoient en héros, n'avoient ni pain ni habits. Les autrichiens s'étoient avancés jusqu'à une lieue et demie de Gènes ; on ignore encore jusqu'où on les aura fait reculer de ce côté. Dans la rivière du Ponent, les français paroissent avoir perdu Cuneo ; mais ils étoient toujours à Ormée et à la Piava ; et le Col de Tende qu'ils avoient abandonné un instant, avoit été occupé de nouveau par eux sans résistance ; ils se flattent d'y avoir 15,000 hommes, et qu'il présente en ce moment une barrière insurmontable à l'ennemi. Le quartier-général du général de cavalerie autrichienne, M. de Mélas, étoit à Fossano ; les autrichiens bloquoient Cavi ; ils étoient devenus maîtres de Novi, après y avoir fait 300 prisonniers ; et une flotte nombreuse anglo-russe observoit la rivière de Gènes, dans le dessein de faire éprouver aux français le feu des vaisseaux de cette flotte, s'ils tentoient de se retirer par cette route. Les troupes autrichiennes qui ont fait le siège d'Ancone, continuent à défilér par Bologne, pour aller joindre la grande armée ; et l'ennemi, qui d'autre part lève des troupes dans la Lombardie, a déjà procédé à la réorganisation de l'armée piémontaise, qui sera remise sur l'ancien pied où elle se trouvoit avant la guerre.

Toutes les troupes en garnison à Strasbourg, ou cantonnées dans les environs, ont reçu l'ordre de partir pour se rendre dans le Haut-Rhin, et en Suisse, d'une part, et de l'autre dans les environs de Worms et de Mayence : ce qui fait croire que renonçant au projet de déboucher par Kell, on préférera de déboucher par le vieux Brisack et par Mayence. Cependant les glaces viennent de rompre le pont de communication du vieux au neuf Brisack, et l'on ne communique que par de petits bateaux. Le pont de Kell est rétabli ; et par ce moyen, la position des troupes stationnées à Kell, cesse d'être aussi mauvaise ; elles n'avoient pas de vivres, et on ne pouvoit pas les secourir. Le quartier-général de Païle gauche de l'armée du Rhin, vient d'être établi à Haguenaud, où l'on croit qu'il restera quelque tems.

#### *Situation de l'intérieur.*

Des personnes qui croient bien connoître l'esprit des départemens insurgés, assurent que les difficultés qu'éprouve la pacification, vient moins du fonds même des conventions, que de la méfiance qui résulte de la conduite qu'on tint à leur égard, après la pacification de la Mabilais. Mais quelle différence du gouvernement actuel à celui d'alors, qui, n'étant composé que de misérables gens de chicane, n'apportèrent aucune loyauté militaire dans l'exécution des conditions qui avoient été stipulées. Malgré ce que le gouvernement actuel a de rassurant sous ce rapport essentiel, ils se défient encore, parce qu'ils craignent dans le gouvernement, cette instabilité qui, faisant succéder d'autres hommes à d'autres hommes, permet plus d'une fois au parti dominant, de désavouer, sans scrupule, tout ce qui s'étoit fait avant lui et sans lui. Ils insistent pour que le fameux Cormartin soit tiré du fort de Cherbourg, où il fut conduit, après s'être laissé surprendre par les diplomates à la Merlin, un jour qu'il croyoit venir dîner avec les représentans du peuple envoyés comme pacificateurs dans la ci-devant Normandie. Quoiqu'il en soit des autres cantons, cette dernière partie, ainsi que celle du Morbihan, paroît réellement moins disposée à la pacification. Tout le pays, du côté d'Avranches, est couvert de mécontents ; presque tous les jeunes gens ont pris parti sous leurs drapeaux ; ils s'accroissent dans cette contrée, comme dans le Morbihan, d'une manière formidable, et paroissent encore compter fermement sur le débarquement des russes qui sont en Angleterre. La partie de Bretagne la plus tranquille, la seule même qui la soit, c'est celle de Saint-Malo, d'où les mécontents persévèrent à se tenir dans un éloignement de 9 à 10 lieues. Les allarmes qu'éprouvent les généraux républicains qui y commandent, n'étoient que des terreurs paniques.

#### CONSULAT.

*Les consuls de la république aux habitans des départemens de l'Ouest.*

Du 8 nivôse an 8.

**Une guerre impie menace d'embrâser une seconde fois**

( 2 )

les départemens de l'Ouest. Le devoir des premiers magistrats de la république est d'en arrêter les progrès et de l'éteindre dans son foyer ; mais ils ne veulent déployer la force qu'après avoir épuisé les voies de la persuasion et de la justice.

Les artisans de ces troubles sont des partisans insensés de deux hommes qui n'ont su honorer ni leur rang par des vertus, ni leur malheur par des exploits ; méprisés de l'étranger, dont ils ont armé la haine sans avoir pu lui inspirer d'intérêt.

Ce sont encore des traitres vendus à l'anglais, et instrumens de ses fureurs, ou des brigands qui ne cherchent dans les discordes civiles que l'aliment et l'impunité de leurs forfaits. A de tels hommes, le gouvernement ne doit ni ménagement, ni déclaration de ses principes ; mais il est des citoyens chers à la patrie, qui ont été séduits par leurs artifices : c'est à ces citoyens que sont dues les lumières et la vérité.

Des lois injustes ont été promulguées et exécutées ; des actes arbitraires ont alarmé la sécurité des citoyens et la liberté des consciences ; par-tout des inscriptions hasardées sur des listes d'émigrés ont frappé des citoyens qui n'avoient jamais abandonné ni leur patrie ni même leurs foyers ; enfin de grands principes d'ordre ont été violés. C'est pour réparer ces injustices et ces erreurs qu'un gouvernement, fondé sur les bases sacrées de la liberté, de l'égalité, du système représentatif, a été proclamé et reconnu par la nation. La volonté constante, comme l'intérêt et la gloire des magistrats qu'elle s'est donnée, sera de fermer toutes les plaies de la France, et déjà cette volonté est garantie par tous les actes qui sont émanés d'eux. Ainsi la loi désastreuse de l'emprunt forcé, la loi plus désastreuse des otages, ont été révoquées ; des individus déportés sans jugement préalable sont rendus à leur patrie et à leurs familles. Chaque jour est et sera marqué par des actes de justice, et le conseil d'état travaille sans relâche à préparer la réformation des mauvaises lois et une combinaison plus heureuse des contributions publiques.

Les consuls déclarent encore que la liberté des cultes est garantie par la constitution ; qu'aucun magistrat ne peut y porter atteinte, qu'aucun homme ne peut dire à un autre : *Tu exerceras un tel culte ; tu ne l'exerceras qu'un tel jour.* La loi du 11 prairial an 3, qui laisse aux citoyens l'usage des édifices destinés au culte religieux, sera exécutée.

Tous les départemens doivent être également soumis à l'empire des lois générales ; mais les premiers magistrats accorderont toujours et des soins et un intérêt plus marqué à l'agriculture, aux fabriques et au commerce, dans ceux qui ont éprouvé de plus grandes calamités.

Le gouvernement pardonnera, il fera grâce au repentir ; l'indulgence sera entière et absolue ; mais il frappera quiconque après cette déclaration oseroit encore résister à la souveraineté nationale.

Français, habitans des départemens de l'Ouest, ralliez-vous autour d'une constitution qui donne aux magistrats qu'elle a créés, la force comme le devoir de protéger les citoyens, qui les garantit également et de l'instabilité et de l'intempérance des lois. Que ceux qui veulent le bonheur de la France se séparent des hommes qui persisteroient à vouloir les égarer pour les livrer au fer de la tyrannie ou à la domination de l'étranger :

Que les bons habitans des campagnes rentrent dans leurs foyers et reprennent leurs utiles travaux ; qu'ils se défendent des insinuations de ceux qui voudroient les ramener à la servitude féodale. Si malgré toutes les mesures que vient de

prendre le gouvernement, il étoit encore des hommes qui osassent provoquer la guerre civile, il ne resteroit aux premiers magistrats qu'un devoir triste, mais nécessaire à remplir, celui de les subjuguier par la force. Mais non ; tous ne connoîtront plus qu'un sentiment, l'amour de la patrie. Les ministres d'un dieu de paix seroient les premiers moteurs de la réconciliation et de la concorde ; qu'ils parlent aux cœurs le langage qu'ils apprirent à l'école de leur maître ; qu'ils aillent dans ces temples qui se r'ouvrent pour eux, offrir, avec leurs concitoyens, le sacrifice qui expiera les crimes de la guerre et le sang qu'elle a fait verser.

Le premier consul, *Signé*, BONAPARTE.

Les consuls de la république, en conséquence de la proclamation de ce jour, arrêtent :

Art. I. Dans la décade qui suivra la publication dans les communes composant l'arrondissement de l'armée d'Angleterre, tant de la proclamation faite aujourd'hui par les consuls, que des arrêtés y annexés, tous les attroupemens des insurgés se dissoudront ; chaque habitant rentrera dans sa commune.

II. Les armes de toute espèce, notamment les pièces de canon et les fusils qui ont été fournis par les anglais, seront déposés dans les lieux et selon le mode que prescrira le général Hédouville.

III. Amnistie entière est accordée aux habitans des départemens de l'Ouest pour tous les événemens passés, sans que ceux qui ont pris part aux troubles puissent en aucun cas être recherchés ni poursuivis à raison de ce.

IV. Les communes qui resteroient en rébellion, seront déclarées, par le général Hédouville, *hors de la constitution*, et traitées comme ennemies du peuple français.

PARIS, 10 nivôse.

— Ce sont les invalides qui vont garder le corps législatif.

— On prétend que Carnot et Cochon seront membres du conseil d'état.

— Le citoyen Puillieux, prévenu de correspondance criminelle avec des émigrés, après une détention de 11 mois, dont 85 jours au secret le plus rigoureux, a été mis, le 8 nivôse, en liberté.

— Parmi les 300 membres qui composent le corps législatif, on compte 160 députés au ci-devant conseil des cinq-cents, 100 du conseil des anciens, 19 ex-conventionnels, 16 législateurs et ex-constituans. Il n'est resté que quinze places pour les autres citoyens.

— Le malfaiteur qui égorga en vendémiaire dernier une malheureuse domestique dans la rue Taranne, vient de subir le supplice dû à son crime. Lors que l'on voit accorder *deux mois et demi* à l'instruction d'un assassinat avéré, et même avoué par son auteur, qui peut s'empêcher de déplorer que les mêmes précautions ne président aux jugemens qui n'ont que des faits révolutionnaires pour objet ? Certes ! on ne peut se défendre d'un sentiment amer et douloureux quand on songe que 24 heures sont fixées aux *commissions* pour appliquer la peine capitale à des nuances d'opinions qui, comme nous l'avons déjà vu plusieurs fois depuis dix ans, ne sont plus même un tort quelques mois plus tard. Espérons que le gouvernement qui assure, dans son arrêté du 6 nivôse, qu'il veut repousser toutes les *lois de circonstances, nées du malheur des tems et de la faiblesse du gouvernement*, espérons qu'il ne souffrira plus deux législations criminelles, ce qui outrage l'humanité comme tous les principes.

— On craignoit qu'en acceptant la terre de Crosne,

Sieyes n'eût donné le signal de sa retraite des affaires publiques ; la patrie s'en alarmoit : il est doux pour nous de l'en consoler, en apprenant à ses enfans que ce grand homme cherche à permuter son bénéfice contre une maison d'égale valeur à Paris, dans le faubourg Saint-Germain.

— Une société de francs-maçons a prévenu la municipalité de Reims qu'elle se proposoit de tenir ses assemblées. L'administration est indécise sur la réponse qu'elle doit faire et sur les lois qui doivent la décider.

— Il y eut le 19 à Londres un conseil secret présidé par le roi, relativement à des dépêches très-importantes reçues des côtes de France ; on entretient une correspondance très-active avec les royalistes de la Bretagne. Le même jour, M. Pitt rendit une visite au comte d'Artois, et eut avec lui une longue conférence qui pouvoit bien avoir rapport au projet de pacification. Deux jours après, les journaux ministériels, et notamment l'*Oracle* ont présenté le tableau le plus brillant de la force des chouans, auxquels il ne manque plus, à les en croire, que la présence d'un prince français.

#### *A l'avenir.*

O toi qu'on redoute et qu'on desire tour-à-tour ! toi qui n'es accessible qu'à l'auteur de Palmanach de Liège, et que les vers de Chénier ne verront jamais ; toi qui t'embellit tous les jours davantage ! *ô avenir ! hâte-toi de devenir le présent pour les français !*

C'est à toi qu'on renvoie tout ce qui est difficile à faire ; c'est à toi que le débiteur adresse ses créanciers ; c'est toi qui doit donner à dîner au rentier ; et faire présent d'un habit neuf aux héros du Danube et du Rhin. Le pécheur t'attend pour se convertir, et plus d'un législateur pour être sage. *O avenir ! hâte-toi de devenir le présent pour les français !*

C'est vers toi que sont dirigées toutes les espérances ; c'est à toi que la mère demande son fils, que la femme demande son époux. On attend de toi le triomphe de l'humanité et le retour de la justice : la France en deuil te redemande Pichegru et ses autres compagnons d'infortune. *O avenir ! hâte-toi de devenir le présent pour les français !*

Quand tu seras le présent, ne trompe pas nos espérances, et quand tu deviendras le passé, fais que nous n'ayons pas à rougir de toi. Laisse tes illusions au peuple, donne du courage aux tribuns, de l'expérience aux législateurs et des lumières à l'institut. Viens rassurer ceux qui craignent et consoler tous ceux qui pleurent. C'est dans ta main que reposent les destinées du monde ; c'est toi qui doit décider de la paix et de la guerre ; c'est toi qui nous apprendra si la France doit être encore heureuse. *O toi qu'on desire et qu'on redoute tour-à-tour ! ô avenir ; hâte-toi ! de devenir le présent pour les français !*

#### *A l'Ange Gabriel.*

QUEL plaisant contraste s'offre à moi ! . . . . En même tems que me parviennent vos idées sur le désintéressement dont se piquoient les grands hommes d'Athènes et de Rome, qui se seroient cru dégradés par des récompenses pécuniaires, je reçois la lettre de ce grand homme de notre âge, qui, gratifié d'une retraite de 15,000 francs de revenu, écrit à ses bienfaiteurs, qu'à cette nouvelle il s'est trouvé *pénétré de sensibilité et de reconnaissance !* Il est vrai que cette reconnaissance affecte de ne voir en

de don qu'une marque honorable de leur estime ; mais lorsqu'on accepte , ne donne-t-on pas à penser que le sentiment a des motifs secrets bien plus chers ? Pourrois-je croire qu'il reposât sur des vœux qu'on a devinés et des souhaits qu'on a remplis ? Je les eusse donc bien peu connus ; moi , qui tout plein d'idées grecques et romaines , me plaisois tant à retrouver les grands hommes de l'antiquité parmi les nôtres : car si j'eusse été consulté dans cette rencontre , j'eusse dit que la reconnaissance publique , la considération , les applaudissemens de tout un peuple ; et surtout ce doux souvenir de l'ame , le contentement d'avoir été utile à la patrie , ayant seuls été dignes d'être attribués par un philosophe qui , par ses lumières et ses méditations , auroit contribué à faire le bonheur de ses concitoyens ; toute rétribution pécuniaire , toute gratification vénale , ne pouvait qu'être un outrage au désintéressement dont il doit faire profession. J'aurois craint qu'elle ne flétrit dans son cœur le plaisir des services rendus , et qu'elle n'imprimât sur sa réputation la tache de la cupidité. Pourquoi , s'il avoit par hasard quelques penchans timides à l'avarice , le tenter , en les développant avec perfidie par une telle offre ? Eh ! s'il acceptoit cette gratification , eussé-je ajouté , s'il l'acceptoit dans un tems où l'état des finances est presque désespéré , où les armées ne seroient point payées , où les créanciers de la patrie seroient livrés au désespoir , où le crédit public seroit anéanti , où l'on ne rencontreroit que les traces de la misère la plus profonde , où l'on n'entendrait retentir que les plaintes et les gémissemens des malheureux ; le cri de l'opinion ne troubleroit-il pas l'espérance du bonheur qu'il croiroit trouver dans cette augmentation de sa fortune ? Toute sa renommée , toutes les preuves d'abnégation qu'il auroit pu donner auparavant , en refusant des fonctions lucratives : enfin , toute la gloire de sa modération , de sa frugalité , ne viendrait-elle pas échouer contre ce piège fatal ? S'il avoit traversé toute une révolution , en ne prenant aucune part sensible aux démêlés des factieux , en se retranchant toujours dans le silence et dans l'oubli , ne ressemblerait-il pas alors n'avoir eu d'autre mérite que celui d'avoir été patient , de n'avoir fait qu'attendre le moment favorable pour satisfaire son ambition ou son avidité ? Enfin , s'il avoit puissamment coopéré à un changement heureux , et que dans ce changement toutes ses idées et toutes ses vues n'eussent pas été adoptées , ne pourroit-on pas soupçonner qu'une de ses passions a voulu se dédommager des pertes de l'autre , et que l'intérêt de sa fortune le console un peu des faux calculs de son ambition ? On peut dire que le citoyen Sieyès n'a pas voulu jouer le rôle de dupe dans la révolution du 18 brumaire , qui lui enlevait la place et le traitement de directeur dont il jouissoit ; mais ne se serait-il pas comporté d'une manière plus conforme au caractère qu'il a montré jusqu'à présent , si , voyant qu'on faisoit à son ouvrage des corrections sensibles à son amour propre , et contraires à ses vues , il étoit rentré encore une fois dans l'oubli et dans le silence , laissant intact le problème de son génie , de sa philosophie et de sa politique.

Le nouvel usage que le gouvernement paroît vouloir établir , de récompenser le mérite et les services par des concessions de biens nationaux , et le premier exemple qu'il en donne dans la personne du citoyen Sieyès , peut avoir , il est vrai , l'utilité politique de rassurer ceux qui ont acquis de ces sortes de biens. Mais n'est-il pas dangereux , dans

un tems où la cupidité est si fort exaltée , de l'irriter encore par ce nouveau genre de récompense , et de ne montrer à la vertu , au courage , aux lumières , d'autre perspectives que celle de la propriété ? N'est-ce pas étouffer jusqu'aux dernières étincelles de ce précieux sentiment d'honneur , dont la nation et les individus paroissent autretfois si jaloux ? N'est-ce pas substituer à ce noble mobile le vil ressort de l'intérêt ? N'est-ce pas ravir à toutes les actions utiles à la patrie , ce lustre et cet éclat que le seul désintéressement peut leur donner ? Tout service alors passe pour un calcul , le zèle pour une spéculation , le dévouement pour un commerce ; l'idée de la fortune se mêle à tout et corrompt tout , la gloire s'éclipse , la reconnaissance publique n'est plus qu'un sentiment foible et passager qui se hâte d'acquitter sa dette , et l'état n'est plus qu'une loterie où chacun cherche à mettre les chances de son côté. Dans le tems sur-tout où nous vivons , où tout retentit encore des plaintes élevées contre tant de dilapidations , de vols et de brigandages impunis , où le scandale de tant de fortunes nouvelles contraste d'une manière si outrageante avec le dépouillement , l'expropriation et la misère , n'est-il pas à craindre que l'opinion publique ne confonde trop aisément les citoyens que le gouvernement croira devoir gratifier ainsi , avec ces spéculateurs avides qui insultent au malheur et à la justice par l'étalage fastueux de leurs révoltantes déprédations ? Le prix de la vertu sera donc le même que celui du crime ; et la fortune qui , dans ces derniers momens , a perdu toute espèce de considération , parce qu'elle est devenue la proie de l'audace et de l'immoralité , couronnera les travaux et les grandes actions , de la même main dont elle a placé le vice et la honte sur un char de triomphe. En vain s'appuiera-t-on sur des exemples antiques et célèbres , il y aura toujours une différence bien sensible entre Cincinnatus qui , cultivant l'héritage qu'il a reçu de ses pères , jouit en paix de l'estime et de la confiance générales ; et le consul , recevant tout-à-coup une portion de terre , comme dans un pays conquis ou sauvage , n'offrira d'autre titre que celui d'un mérite peut-être équivoque , et saura que , dans le cœur , chacun lui conteste le droit dont on l'aura tout-à-coup revêtu. L'indigent se croira frustré d'une partie des secons et des biens qu'il doit attendre de la patrie , et le nouveau riche sourira dédaigneusement à cette espèce de récompense qu'il a bien su se procurer par des voies plus expéditives et plus faciles.

*Plusieurs personnes réclament le numéro du 8 de ce mois , dans lequel il est question du tableau des Sabines , nous nous ferons un plaisir de remettre ce numéro à ceux qui voudront le venir prendre à notre bureau.*

#### *Spectacles du 11 nivôse.*

THEATRE DE LA REPUBLIQUE ET DES ARTS. Relâche.  
 THEATRE DE LA REPUBLIQUE. L'Abbé de l'Epée , le Deuil prématuré.  
 FEYDEAU. Le Collatéral , ou la Diligence de Joigny ; la Petite Nanette.  
 OPERA-COMIQUE. Incessamment Concert , retardé par indisposition.  
 MONTANIER-VARIETES. L'Intendant comédien , le vieux Bonhomme , l'Heureux Quiproquo et le Désespoir de Jocrisse.  
 JEUNES-ARTISTES. Les Ecoliers de Ste-Barbe ; la Blonde et la Brune.